



Demande de rétro-actif sur charges

Par **Wincynty**, le 10/11/2010 à 14:31

Bonjour,

Mon ex compagne souhaite me demander un rétro-actif sur les charges qu'elle payait lorsque nous habitons ensemble dans un appartement en location.

J'ai été déclaré auprès de la société HLM et auprès de la CAF.

peut-elle me demander quoique ce soit ? Je participais en payer les courses, matériels, extra, ...

Par **mimi493**, le 10/11/2010 à 14:46

non, elle ne peut pas.

Sauf indication contraire sur le bail, elle vous hébergeait à titre gratuit.

Le concubinage n'entraîne aucune obligation d'un partage des charges du foyer.

Par **Wincynty**, le 10/11/2010 à 15:09

Re,

Je n'ai pas connaissance du bail.

J'ai signé un document attestant que j'habitais le logement, pour ce qui est de la CAF, j'ai fourni un bulletin de paie uniquement.

Mais du fait qu'elle n'avait plus de droits à l'allocation, elle désire me demander un rétro-actif sur cela et sur les charges.

Par **Wincenty**, le 11/11/2010 à 09:36

Bonjour,

J'ai retrouvé une attestation de paiement de la CAF qui mentionne la vie maritale à compter de telle date.

Cela peut-il justifier une demande rétro-active d'indemnisation sachant qu'à cette même date mon adresse fiscale était celle de mon père.

Par **mimi493**, le 11/11/2010 à 11:45

bis repetitae

non, elle ne peut pas.

Sauf indication contraire sur le bail, elle vous hébergeait à titre gratuit.

Le concubinage n'entraîne aucune obligation d'un partage des charges du foyer.

Par **Wincenty**, le 11/11/2010 à 12:02

J'essaie d'obtenir le bail ou des informations.

Quelles mentions dois-je regarder en particulier ?